

CALENDRIER DES RANDONNEES ALEC 2024

Date	Randonnée	Lieu	Parcours km	Départ	Clôture
FEVRIER ET MARS					
S 24/02	Randonnée la plantation des oignons	Goncelin	34-52-73	12h/14h	17h
D 03/03	Randonnée les vignobles Grésivaudan	Montbonnot	40-60-80	12h/14h	18h
S 09/03	Randonnée du Sud Grésivaudan	ST Romans	40-60-80	11h/14h	17h
S 16/03	Randonnée des 10 communes	Voiron	40-60-75	11h30/13h30	17h
J 21/03	Randonnée des retraités	Voreppe	54-75	10h/12h30	17h
S 23/03	Randonnée des écureuils	Echirolles	40-60-84	10h/13h	18h
S 30/03	Randonnée du printemps	Gillonnay	40-70-90	11h/14h30	18h
AVRIL					
S 06/04	Randonnée St Martinière	St Martin le Vinoux	72-96	10h/12h	17h30
S 13/04	Randonnée des côteaux	Tullins	50-80-110	7h/11h	18h30
Du L 08/4 au J 11/4 SEJOUR PRINTEMPS					
S 20/04	Randonnée de Romagnieu	Romagnieu	45-65-80	12h/15h	19h
S 27/04	Randonnée Les Rivoises	Rives	35-70-90	11h/14h	17h30
MAI					
S 04/05	Randonnée du muguet	Fontaine	70-100-133	7h/9h	16h
J 09/05	Randonnées des trois lacs	Les Abrets	70-90-110	7h/11h	15h
S 11/05	Randonnée balcons de Belledonne	Eybens	35-80-93-116	7h/9h	16h
S 18/05	Randonnée de la source	Seyssins	75-94-111	7h/9h	15h
S 25/05	La Coublevitaine	Couplevie	70-90-110-130	7h/11h	15h30
JUIN ET JUILLET					
S 01/06	Randonnée la Giéroise	Gières	70-75-100-106	7h/9h30	17h
Du D 02/06 au V 07/06 SEJOUR JUIN					
S 08/06	Randonnée du Mont Aiguille	Claix	60-95-125	7h/9h30	16h
Du mercredi 12/06 au samedi 15/06 ARDECHOISE					
S 15/06	Rando Vercors-Trièves-Matheysine	Varces	60-100-150	7h/9h30	17h
S 22/06	Randonnée de l'Obiou	La Mure	35-70-110-130	7h/10h	18h
D 23/06	B.R.O	Bourg d'Oisans	83-109-110-123	6h30/10h	18h
S 29/06	Randonnée Dubois Jacob	Seyssinet	87-93-130	6h30/9h	15h30
Du 20/07 au 28/07 Semaine Fédérale à ROANNE (42 LOIRE)					
SEPTEMBRE					
S 07/09	Virade de l'espoir (CARITATIVE)	Domène	60-80-105	8h/12h	17h
D 08/09	Randonnée de l'espoir (CARICATIVE)	Voiron	16-40-75-90	7h/9h30	15h30
J 12/09	Randonnée La Tatoune	Rives	35-70-90	11h/14h	17h30
S 14/09	Randonnée des 2 Guiers	St Laurent du Pont	60-80	8h30/11h30	16h
Du L 16/09 au J 19/09 SEJOUR SEPTEMBRE					
S 21/09	Randonnée des castors	Seyssinet	70-80-100	7h/9h30	15h30
D 22/09	Randonnée de la raviolle	St Romans	50-75-100	8h/10h	16h
S 28/09	Randonnée Sassenage (CARITATIVE)	Sassenage	50-82-106	7h30/10h	15h
OCTOBRE					
J 03/10	Randonnée du vin doux	Gillonnay	60-90	10h30/14h	18h
S 05/10	Rallye Meylan Chartreuse	Meylan	60-80-103	7h/10h	16h
J 10/10	Rando. des retraités (rando club)	Fontaine	70	9h30	16h30
S 12/10	Randonnée de la noix	Vinay	40-60-80	12h/15h	18h30
S 19/10	Randonnée des terres froides	Grand Lemps	60-80	12h/14h	18h

34 randonnées programmées.

Toutes les fins de semaines étant prises par une randonnée, les sorties déportées se feront le mercredi, les infos sur le site ou par mail.

RAPPELS CONCERNANT LE CALENDRIER

Sauf information contraire du Comité Directeur, le montant des inscriptions aux randonnées inscrites au calendrier, sauf les randonnées dites "caritatives", est pris en charge par le club pour ses licenciés (une liste des licenciés de l'ALEC est envoyée à chaque club organisant une randonnée inscrite au calendrier).

Si vous participez à une randonnée non inscrite au calendrier, vous réglez personnellement votre inscription à l'organisateur. Cette randonnée n'est bien entendu pas prise en compte pour le Challenge ALEC de participation. Par contre, si elle est inscrite au calendrier de la Ligue-Auvergne-Rhône-Alpes, votre participation sera comptabilisée pour l'ALEC dans le Challenge de participation de la Ligue Auvergne Rhône-Alpes.

IMPORTANT : ce calendrier donne une vue globale de la saison 2024, mais il est susceptible de modifications.

Les calendriers mensuels, affichés chaque mois sur le site internet ou distribués lors des réunions mensuelles, seront les seules références à prendre en compte au cours de la saison.

REGLEMENT APPLIQUE AU CHALLENGE RANDONNEES ALEC

Le challenge comptabilise le nombre de participations aux randonnées FFCT prises en charge par le club (voir liste exhaustive sur le site) tout au long de la saison. Deux classements distinctifs annuels sont pris en compte : 1- Classement des Dames ; 2- Classement des Hommes. Les règles suivantes sont appliquées : 1- Prise en compte du nombre de participations aux randonnées FFCT prises en charge par le club (calendrier ALEC – hors randonnées caritatives). 2- En cas d'égalité sur le nombre de participations, les personnes seront départagées selon le kilométrage pris en compte sur ces mêmes randonnées. Quel que soit le parcours effectué réellement par le participant, le kilométrage pris en compte pour chaque randonnée sera celui du parcours le plus long selon le club organisateur. 3- Pour les personnes participant aux séjours organisés par le club, seront prises en compte les randonnées FFCT du calendrier ALEC se déroulant pendant la durée du séjour concerné (le kilométrage correspondant au parcours le plus long).